MON DISCOURS LORS DE LA CEREMONIE DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE FAFCI ET LA CNPS

Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse d'être avec vous aujourd'hui, à l'occasion de la **signature de cette importante convention entre le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), pour la souscription des bénéficiaires du FAFCI au Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI).**Social des Travailleurs Indépendants (RSTI).

Avant tout propos, j'aimerais saluer chaleureusement, **Monsieur Adama Kamara, Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale qu**i est à nos côtés cet après-midi pour cette cérémonie de signature.

Mes salutations vont également à **Monsieur Charles Denis Kouassi, Directeur Général de la CNPS, q**ue je félicite pour la mise en œuvre de cette initiative en faveur d'une meilleure protection sociale de nos sœurs.

Je salue aussi la présence **des Directeurs Généraux et Directeurs des institutions partenaires du FAFCI q**ue sont :

-**Mr Arsène Coulibaly, Directeur Général de la BACI,**

-**Mme Dollo Hélène, Directrice de la Règlementation des Systèmes Financiers Décentralisés,**

-**Mr Cyrille Tanoé, Directeur Exécutif de l'Association des Systèmes Financiers Décentralisés**

-**Mr Issiaka Savané, Administrateur de l'UNACOOPEC,**

-**Mme Eulodie Koffi, Directrice Générale de la GES-CI,**

-**Mr Sié Amed Touré, Directeur Général de Cofina,**

-**Et, Mr René Yédiéti, Président Directeur Général de Barnoin Informatique**

Je tiens à saluer à présent, **les équipes de la CNPS ainsi que celles de mon Cabinet,** dont le travail a permis d'aboutir à la convention que nous allons signer aujourd'hui.

Je salue également **nos sœurs bénéficiaires ici présentes, et** plus particulièrement **Madame N'Goran Doh Viviane qu**i a prononcé le discours en leur nom.

Mes salutations vont enfin, à **nos amis de la presse** qui nous accompagnent à chacun de nos évènements.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, j'ai toujours cru au potentiel des femmes de Côte d'Ivoire et en leur capacité d'adaptation à toutes les circonstances qui se présentent à elles.

C'est fort de cette conviction **qu'en 2012, je me suis engagée à soutenir l'autonomisation de mes sœurs, en créant le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire, avec le soutien de mon cher époux, le Président Alassane Ouattara.**

En posant cette action, mon objectif était de rendre mes sœurs autonomes, en leur octroyant des ressources financières à moindre coût, pour développer des activités génératrices revenus.

Parti d'un capital initial d'un milliard de FCFA en 2012, le FAFCI est aujourd'hui doté de 25 milliards de FCFA. Et grâce au retour sur investissement, ce sont au total **71 milliards 700 million de FCFA** qui ont servi à ce jour, à financer les projets de **353 000 femmes bénéficiaires.**

Ces résultats positifs ont été obtenus grâce à la conscience professionnelle de nos sœurs qui mettent un point d'honneur à rembourser les prêts qu'elles perçoivent. Cette rigueur nous a permis d'enregistrer **un excellent taux de remboursement national de 98% des prêts octroyés.**

Les émouvants témoignages recueillis auprès des bénéficiaires nous confortent dans l'idée que le FAFCI contribue véritablement à l'épanouissement des femmes et au bien-être de leurs familles. Et j'en suis très heureuse.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, avec la signature de cette convention entre le FAFCI et la CNPS, nous franchissons une nouvelle étape importante dans notre démarche d'amélioration de la qualité de vie de nos sœurs et de leurs familles.

En effet, **le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) de la CNPS pe**rmettra d'octroyer une couverture sociale à nos sœurs, afin de leur garantir la pérennité de leurs activités. En effet, elles pourront ainsi continuer d'exercer leurs activités dans la quiétude et la sérénité, en étant **protégées**

contre les risques de perte de leurs revenus en cas de maternité, d'accidents, de maladies ou de retraite.

A titre d'exemple, en cas de maternité, une commerçante qui cotise à la CNPS pourra bénéficier d'un congé et continuer à percevoir durant cette période, l'entièreté de son revenu déclaré, comme c'est le cas pour une personne salariée.

En plus de la maternité, le RSTI offre d'autres avantages tel que vient de nous l'énumérer le Directeur Général de la CNPS, notamment dans les cas d'accident ou de retraite.

En conséquence, adhérer au RSTI sera pour les femmes bénéficiaires, un instrument de lutte contre la précarité, mais aussi une garantie quant à la santé de la mère et de l'enfant en cas de maternité.

De plus, l'adhésion au RSTI renforcera non seulement la résilience de nos sœurs face aux risques sociaux, mais également leur crédibilité à l'égard des institutions bancaires et de microfinance.

C'est pourquoi je voudrais inviter toutes mes sœurs bénéficiaires du FAFCI, à saisir la nouvelle opportunité qu'offre le régime RSTI, afin de bénéficier d'une couverture sociale adaptée à leur situation.

A cet effet, je voudrais remercier Monsieur le Directeur Général de la CNPS qui a accepté de nous proposer cette protection sociale pour nos sœurs du FAFCI. J'en suis très touchée.

Mesdames et Messieurs,

A ce stade de mon propos, j'aimerais **remercier l'ensemble des partenaires du FAFCI, qui nous accompagnent depuis 2012, p**our l'autonomisation de nos sœurs et le mieux-être de leurs familles.

J'adresse **mes remerciements tout particuliers à la BACI et aux microfinances partenaires** pour la qualité de leur collaboration. Vos efforts contribuent à assurer la pérennité du FAFCI.

Pour ce nouveau projet, je réitère **mes remerciements à Monsieur le Ministre Adama Kamara, ainsi qu'au Directeur Général de la CNPS et j**e les encourage à tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif d'une meilleure protection sociale de nos sœurs.

Je vous remercie.